



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mai 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 5 de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : réunion ministérielle
du Forum politique de haut niveau
pour le développement durable organisée
sous les auspices du Conseil**

Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable passent par l'élimination de toutes les formes de discrimination, la réduction des inégalités économiques qui portent atteinte aux droits de la personne et la promotion de l'autonomisation et de l'inclusion des personnes les plus défavorisées. Dans le cadre des efforts déployés pour atteindre ces objectifs, il convient d'assurer la participation concrète de tous les acteurs à tous les niveaux pour que toutes et tous sachent qu'il est en leur pouvoir d'agir.

Conformément au mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/305](#) et au thème intitulé « donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », on trouve dans le présent rapport une description des politiques et accélérateurs permettant de créer des synergies dans les domaines économique, social et environnemental, ainsi que des recommandations concrètes qui viendront nourrir les discussions lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social. Lors de l'établissement du présent rapport, il a été tenu compte des contributions d'entités des Nations Unies et d'autres acteurs.



I. Introduction

1. La montée des inégalités est devenue un défi majeur de notre époque. Les inégalités flagrantes qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre compromettent le développement durable, provoquent des tensions sociales, nuisent au progrès social, menacent la stabilité économique et politique et portent atteinte aux droits de la personne (voir [CEB/2016/6/Add.1](#)). Les efforts menés au niveau mondial pour réduire les inégalités s'inscrivent dans un contexte caractérisé par des changements démographiques très marqués. Dans certains pays, la population augmente rapidement, tandis que dans d'autres, elle est stable, voire en baisse ; certains observent une hausse de la proportion des jeunes alors que d'autres connaissent un vieillissement rapide. La mobilité concerne de plus en plus de personnes, qui cherchent à s'installer dans les villes, font face à des déplacements ou à la migration forcée, ou partent de chez elle pour des raisons économiques. Un enfant sur cinq vit dans l'extrême pauvreté, avec moins de 1,90 dollar par jour¹, et 665 millions d'enfants vivent dans des foyers où la pauvreté est multidimensionnelle². Bien que la pauvreté touchant les enfants soit plus élevée dans les situations de fragilité³, elle ne se limite pas aux pays à faible revenu. En effet, dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, un enfant sur sept vit dans la pauvreté⁴.

2. Les catastrophes aggravent et exacerbent les inégalités sociales et économiques sous-jacentes, étant donné qu'elles touchent les populations les plus vulnérables dans le monde et précipitent chaque année quelque 26 millions de personnes dans la pauvreté⁵. Les changements climatiques touchent de manière disproportionnée les populations vulnérables aux risques et aux chocs économiques, aux phénomènes climatiques et aux conflits. On estime à 118 millions le nombre de personnes extrêmement pauvres qui seront exposées à la sécheresse, aux inondations et à la chaleur extrême en Afrique d'ici 2030⁶.

3. D'importantes inégalités persistent dans le monde du travail, ce qui a des répercussions négatives sur les efforts de réduction de la pauvreté. Signe que les emplois décent sont largement déficitaires, environ 60 % de la population active mondiale travaille dans le secteur informel et plus de 25 % des travailleurs des pays à revenu faible ou intermédiaire vivent dans une pauvreté extrême ou modérée⁷. En Afrique subsaharienne, seuls 15 % des personnes se situant dans le premier quintile de l'échelle des revenus reçoivent des prestations sociales.

4. À l'échelle mondiale, l'extrême pauvreté continue de toucher de manière disproportionnée les personnes rurales, étant donné que 79 % des personnes extrêmement pauvres vivent en milieu rural, où le taux de pauvreté est au moins trois fois plus élevé que dans les zones urbaines⁸. Les pauvres en milieu rural n'ont guère accès aux services sociaux et financiers, aux infrastructures, aux marchés ou aux technologies et pratiques novatrices. Il existe de nombreuses formes de fracture

¹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Groupe de la Banque mondiale, *Ending Extreme Poverty: a Focus on Children*, 2016.

² Oxford Poverty and Human Development Initiative, *Global Multidimensional Poverty Index 2018: The Most Detailed Picture to Date of the World's Poorest People* (Oxford, 2018).

³ UNICEF et Groupe de la Banque mondiale, *Ending Extreme Poverty*.

⁴ OCDE, *Poor children in rich countries: why we need policy action*, octobre 2018.

⁵ Stephane Hallegatte *et al.*, *Indestructible : renforcer la résilience des plus pauvres face aux catastrophes naturelles* (Washington, Banque mondiale, 2017).

⁶ Voir www.banquemondiale.org/fr/region/afri/brief/social-inclusion-in-africa.

⁷ Organisation internationale du Travail (OIT), *Emploi et questions sociales dans le monde : Tendances 2019* (Genève, 2019).

⁸ Banque mondiale, *Pauvreté et prospérité partagée 2018 : Compléter le puzzle de la pauvreté* (Washington, 2018).

numérique, associées à des obstacles structurels tels que les coûts, la couverture et l'inhabilité numérique, qui empêchent les femmes et les hommes en milieu rural de tirer des avantages du numérique, ainsi que les inégalités de genre, qui empêchent les femmes de disposer, d'utiliser et de tirer profit des technologies⁹.

5. Presque partout, les femmes rurales doivent surmonter davantage de difficultés que les hommes pour accéder aux ressources productives, aux marchés et aux services, ce qui nuit à leur productivité et limite leur contribution à la réalisation des objectifs de développement économique et social. Le temps de travail global des femmes rurales est systématiquement plus élevé que celui des hommes. La charge de travail qui pèse sur les femmes tient en grande partie à une combinaison de tâches domestiques, chronophages et non reconnues, et de tâches contraignantes de production et d'appui à la communauté, dont la plupart sont non rémunérées et souvent invisibles.

II. Vue d'ensemble : égalité, inclusion et autonomisation

6. L'égalité peut être définie comme une valeur fondamentale du développement et un principe éthique non négociable axé sur une approche fondée sur les droits de la personne. En plus d'être un impératif éthique, l'égalité a des effets directs sur la possibilité d'accélérer ou de ralentir la productivité et la croissance économique.

7. Les disparités de revenus ne sont qu'un aspect des inégalités. En effet, les inégalités sont un phénomène multidimensionnel qui comprend l'égalité de moyens, de chances, de capacités et de reconnaissance. Les inégalités d'accès à la santé, à l'éducation, au logement et aux services renforcent et reproduisent les disparités de revenus et accentuent la répartition inégale des richesses. Les inégalités nuisent aux efforts de réduction de la pauvreté et à la réalisation des droits de la personne, menacent la stabilité sociale et politique et freinent la croissance économique.

8. Les inégalités peuvent influencer sur le développement de nombreuses manières, et inversement. Les tendances observées en matière d'inégalités dans les pays sont causées ou déterminées par de multiples facteurs ou domaines d'intervention : croissance économique, facteurs macroéconomiques, gestion des politiques publiques, développement institutionnel, commerce et flux de capitaux, emploi, conflits politiques, valeurs religieuses et coutumières ou migrations. Le fait qu'il existe une certaine correspondance entre les inégalités de revenus, les groupes marginalisés et les entités sociales ainsi que, très souvent, les disparités géographiques, conduit à l'exclusion systématique de certains groupes.

9. Il n'est pas aisé de mesurer l'inégalité. Les enquêtes sur les ménages sont souvent la principale source de données, certains pays ayant recours à des enquêtes sur le revenu ou la consommation. Bien que les données sur la consommation soient importantes pour mesurer la pauvreté, dans les pays en développement, l'emploi salarié devient un indicateur plus utile en ce qui concerne les inégalités. Il ressort des données comparables qu'au cours des quatre dernières décennies, les disparités de revenus dans le monde ont diminué en termes relatifs mais fortement augmenté en termes absolus. Les inégalités relatives mondiales, mesurées par le coefficient de Gini, où le chiffre « 0 » désigne la société la plus égalitaire et « 1 » la société la plus inégalitaire, n'ont cessé de diminuer au cours des dernières décennies, principalement

⁹ Christiane Monsieur, Eliane Najros et Andrea Sánchez Enciso, *FAO Dimitra Clubs – boosting rural women's empowerment using information and communication technologies*, dans *A Better World, vol. 1, Gender Equality and Women's Empowerment*, Jacqui Griffiths, éd. (Leicester, Tudor Rose, 2016).

en raison de la diminution des inégalités entre les pays résultant de la croissance économique remarquable observée dans les pays connaissant un développement rapide, comme la Chine et l'Inde. Mais cette tendance n'empêche pas le creusement des inégalités au sein des pays. Ainsi, l'inégalité absolue, mesurée par le coefficient de Gini absolu, a considérablement augmenté depuis le milieu des années 1970. L'augmentation spectaculaire de l'inégalité absolue des revenus dans le monde est de plus en plus préoccupante, la crise financière déclenchée en 2007 ayant placé ce phénomène au premier plan du débat public et des débats sur le développement.

10. Les indicateurs relatifs aux cibles des objectifs de développement durable ont leur importance pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, mais s'en tenir à ces indicateurs pourrait induire en erreur. La concentration croissante de la richesse entre les mains de quelques personnes doit être prise en compte en même temps que les autres indicateurs d'inégalités, afin que les analyses gagnent en précision et que les décisions stratégiques soient prises en meilleure connaissance de cause (voir [E/2019/33](#)).

11. Par « inégalités », on ne doit pas seulement entendre les disparités de revenus. Il s'agit aussi de l'accès aux services sociaux et de divers aspects du bien-être. L'essor économique a ainsi masqué des inégalités croissantes à de multiples niveaux dans de nombreux pays et a lui-même été inégal, creusant les écarts entre les riches et les pauvres et entre les zones urbaines et rurales. Les inégalités de revenus en Afrique sont en moyenne plus élevées que dans d'autres régions en développement. Une croissance partagée par toutes et tous nécessite des stratégies de développement solides et diversifiées, qui ne peuvent être les mêmes d'un pays à l'autre. Les politiques gouvernementales doivent être participatives, plurisectorielles et menées de manière globale et coordonnée. Toutes les parties prenantes doivent participer au suivi, à l'évaluation et à la révision des politiques pour que celles-ci portent leurs fruits. Leurs responsabilités et rôles respectifs doivent être clairement intégrés dans les stratégies nationales pour en assurer la cohérence et la mise en œuvre effective, ainsi que pour les réviser une fois qu'elles auront été évaluées.

12. Les inégalités et la discrimination ne sont pas une fatalité ; elles résultent souvent de choix stratégiques qui ne tiennent pas compte des droits des personnes les plus marginalisées. Pour y remédier, il faut faire preuve de volonté politique et déployer des efforts pour permettre aux groupes vulnérables et marginalisés de faire entendre leur voix, de participer aux processus décisionnels et de prendre part au développement, en tant que responsables et acteurs du changement à part entière.

13. La participation politique est liée à l'égalité, à l'inclusion et à l'autonomisation dans la mesure où elle a une incidence sur les processus décisionnels qui déterminent l'allocation et la répartition des biens sociaux, économiques, politiques et culturels. De ce point de vue, elle n'est pas seulement un droit fondamental et une dimension essentielle de l'inclusion sociale, mais aussi un mécanisme très important pour renforcer la démocratie et la transition vers des sociétés plus égalitaires.

14. Selon le Comité des politiques de développement, il est urgent d'engager une transformation fondée sur l'égalité, l'inclusion, les droits de la personne et la durabilité pour combattre la marginalisation des personnes laissées pour compte ou exclues et les mécanismes qui favorisent la concentration de la richesse et du pouvoir au sommet de la pyramide. L'autonomisation en tant que moyen de parvenir à l'égalité et à l'inclusion passe par la mise en place d'un ensemble de règles et de mécanismes qui garantissent formellement l'exercice des droits, mais encore faut-il que les

groupes généralement laissés pour compte aient les moyens de recourir à ces règles et mécanismes dans des conditions équitables et sur un pied d'égalité¹⁰.

III. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réduction des inégalités

15. Le Programme 2030 est l'expression d'un consensus, parmi les dirigeantes et les dirigeants mondiaux, sur la nécessité de progresser vers des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives. Pour donner des moyens d'action aux populations, assurer l'inclusion et réduire les inégalités au sein des sociétés et d'une société à l'autre, il faut mener des actions stratégiques qui touchent différents secteurs, acteurs du développement et domaines thématiques. L'objectif de développement durable n° 10 sur la réduction des inégalités est indissociable des autres objectifs.

16. Pour réduire les inégalités, il faut examiner les disparités socio-économiques et trouver des solutions de politiques générales couvrant des domaines interdépendants de manière à rendre le développement plus inclusif et à lutter contre l'extrême pauvreté. Des mesures sont également nécessaires pour remédier au déséquilibre qu'entraîne la concentration de l'extrême richesse entre les mains de quelques personnes (voir E/2019/33). Les déséquilibres territoriaux se traduisent par des schémas inégaux de développement socio-économique, par exemple entre les zones rurales et urbaines, dans les zones urbaines et entre différentes provinces ou régions d'un même pays.

17. La mise en œuvre simultanée des politiques d'inclusion sur le plan social et dans le domaine du travail repose sur la reconnaissance du fait que le marché du travail reste un élément central et structurant reliant les sphères économique et sociale et qu'il peut servir à vaincre les inégalités sociales, ou au contraire à les enraciner et les reproduire. Les niveaux élevés de travail informel associés à des écarts importants dans l'accès à la protection sociale, en particulier parmi les sous-groupes de population tels que les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, se sont révélés être un domaine d'action essentiel des politiques de réduction des inégalités.

18. Le développement industriel, en particulier dans le secteur manufacturier, peut être une source importante d'emplois pour les femmes. À cet égard, il faut préserver les approches du développement industriel qui tiennent compte des questions de genre et qui sont inclusives. Plusieurs études récentes menées dans la région de l'Afrique montrent que la réduction des droits de douane appliqués aux exportations effectuées à l'intérieur de la Communauté d'Afrique de l'Est¹¹ et de la Communauté de développement de l'Afrique australe¹² a entraîné une augmentation générale de la part des emplois occupés par des femmes dans les entreprises manufacturières, contribuant ainsi à une « féminisation de la population active » dans ce secteur en Afrique. Toutefois, les gains en termes d'emploi pour les femmes ne se sont matérialisés que dans les tâches de production faiblement rémunérées (ouvrières), sans aucune amélioration dans les tâches non productives (emplois de bureau). Des politiques du marché du travail, telles que des programmes de formation et de développement des

¹⁰ Comité des politiques de développement, *ECOSOC theme 2019: « Empowering people and ensuring inclusiveness and equality »*, note d'information établie en vue de la 21^e session plénière du Comité, New York, 11 au 15 mars 2019.

¹¹ CNUCED, *East African Community Regional Integration: Trade and Gender Implications* (Genève, 2018).

¹² CNUCED, *Teaching Material on Trade and Gender, vol. 1, Unfolding the Links, module 4B, Trade and Gender Linkages: An Analysis of the Southern African Development Community* (New York et Genève, 2018).

compétences et des programmes d'incitation à l'embauche dans les entreprises, sont nécessaires pour éviter que les femmes soient cantonnées à des postes peu qualifiés et faiblement rémunérés.

19. Pour que le développement industriel profite à toutes et tous, les emplois doivent être rémunérés équitablement et respecter les normes et les droits du travail. Les concepts verticaux et horizontaux des inégalités reposent sur une analyse de corrélation simple, présentant généralement un rapport négatif, le coefficient de Gini étant plus faible dans les pays où la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut est plus élevée. Cela donne à penser que le développement du secteur manufacturier pourrait favoriser l'inclusion en réduisant la répartition des revenus, toutes choses étant égales par ailleurs. L'analyse de l'inclusion et de la création d'emplois dans les secteurs du développement industriel pourrait permettre d'identifier les possibilités d'emploi les plus importantes. Il est nécessaire de favoriser la cohérence entre les politiques industrielles et d'autres politiques (par exemple l'éducation, l'innovation, l'énergie, le travail et l'investissement) dans une approche intégrée. Dans un récent rapport, l'Organisation internationale du Travail a examiné les défis liés à l'égalité et au travail décent, les facteurs plus larges de productivité et la question de la création d'emplois dans le contexte de la transition vers des économies plus vertes, et a souligné l'importance des institutions du travail et de l'adoption de politiques complètes pour des sociétés pacifiques et inclusives ainsi que la nécessité de faire preuve de cohérence stratégique dans la mise en œuvre du Programme 2030¹³.

20. Les politiques gouvernementales qui visent à réduire les inégalités devraient cibler à la fois les entreprises et les travailleurs. S'agissant des entreprises, il faut donner aux petites entreprises la possibilité d'être plus compétitives et de s'engager sur les marchés internationaux. Cet objectif peut être atteint en réduisant leurs coûts fixes d'exportation grâce à la mise en place d'infrastructures, à la promotion des exportations et à une logistique commerciale. Les stratégies de renforcement des capacités productives doivent également tenir compte des disparités qui existent entre entreprises en termes de capacités et d'accès au financement et aux technologies, à la fiscalité et aux espaces de représentation des parties prenantes (voir E/2019/33). S'agissant des travailleurs et des travailleuses, il est essentiel de concevoir des politiques nationales complémentaires adaptées à la population active (par exemple, l'éducation permanente, la formation, la redistribution et les filets de sécurité) afin que celle-ci puisse saisir les possibilités offertes par le commerce international et faire face aux difficultés qu'il présente.

21. La politique commerciale peut contribuer à réduire les inégalités femmes-hommes et à favoriser l'avancement économique des femmes si les questions de genre sont prises en compte dans le cadre réglementaire. Les considérations liées au genre ont été intégrées dans les textes d'accords commerciaux récents, notamment la Déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, adoptée à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, à Buenos Aires en décembre 2017. Il s'agit là d'une avancée importante car, pour la première fois, la communauté commerciale a reconnu qu'elle ne pouvait faire comme si le commerce était « neutre » face aux inégalités femmes-hommes.

22. Il est essentiel d'examiner les politiques liées au commerce sous l'angle des inégalités, et une vision plus globale du rôle du commerce international et de la politique commerciale sur les disparités de revenus s'impose. Il est nécessaire de coordonner les initiatives multilatérales pour éliminer les obstacles qui entravent

¹³ OIT, *Le travail décent au service du développement durable*, présenté à la 335^e session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, Genève, 14-28 mars 2019.

l'accès des produits fabriqués par les pays pauvres au marché et permettre ainsi une répartition plus équitable des fruits du commerce. Il importe également d'éliminer les restrictions du côté de l'offre et de renforcer les capacités productives pour réduire les inégalités.

Combattre les inégalités dont pâtissent les groupes vulnérables : un défi

23. Il est indiqué dans le Programme 2030 qu'il faut donner des moyens d'action aux groupes vulnérables, y compris les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées, les autochtones, les réfugiés, les déplacés, les migrants et les personnes vivant dans des zones touchées par des urgences humanitaires complexes ou par le terrorisme, ou qui sont sous domination coloniale ou sous occupation étrangère.

24. La pauvreté touche les enfants de façon disproportionnée et a des effets cumulatifs. Une mauvaise nutrition infantile ou la perte d'années d'éducation ont souvent des conséquences irréversibles et se répercutent sur la trajectoire individuelle des enfants, ainsi que sur la collectivité et la société dans lesquelles ils vivent, à l'échelle de leur vie et d'une génération à l'autre. Pour rompre le cycle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités, il est donc essentiel d'investir dans la santé, l'éducation et le bien-être des enfants au moyen de mesures de protection sociale. Il est essentiel de trouver à l'échelle nationale des moyens de mettre fin à la pauvreté des enfants dans le cadre de l'action menée pour ne laisser personne de côté, impératif énoncé dans les objectifs de développement durable.

25. L'exclusion sociale et les pratiques néfastes aggravent souvent les effets de la pauvreté sur les groupes vulnérables. Les filles continuent de devoir assumer une part disproportionnée des tâches ménagères et des soins domestiques, ce qui les prive de temps pour étudier et jouer. À l'échelle mondiale, 12 millions de filles sont mariées chaque année avant l'âge de 18 ans et quelque 3,6 millions subissent des mutilations génitales féminines¹⁴. Dans les situations de crise humanitaire, les filles sont plus vulnérables, notamment face au risque de violence fondée sur le genre. La violence contre les femmes et les filles constitue une violation endémique des droits de la personne, qui se produit dans tous les pays. D'après des données comparables recueillies entre 2005 et 2017 dans 106 pays, 18 % des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans avaient été victimes de violence physique ou sexuelle au sein de leur couple au cours des 12 mois précédents¹⁵. Bien que la violence au sein du couple touche les femmes de tout âge aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés, certains facteurs de risque, tels qu'un faible niveau d'instruction, la pauvreté et le chômage, ont été établis¹⁶. Les crises humanitaires, y compris les situations de conflit et d'après-conflit, aggravent considérablement la vulnérabilité des femmes face à la violence physique et sexuelle¹⁷.

26. Les inégalités en ce qui concerne l'accès aux ressources économiques et le contrôle de ces ressources sont les causes premières de la pauvreté des femmes¹⁸. Les régimes juridiques et lois coutumières discriminatoires peuvent considérablement

¹⁴ UNICEF, « Female genital mutilation/cutting: what might the future hold? », New York, 2014.

¹⁵ Nations Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2019* (New York, 2019).

¹⁶ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Un cadre pour appuyer les mesures de prévention de la violence à l'égard des femmes », 2015, p. 26 et 27.

¹⁷ Jocelyn T.D. Kelly et autres, « From the battlefield to the bedroom: a multilevel analysis of the links between political conflict and intimate partner violence in Liberia », *BMJ Global Health*, vol. 3, n° 2 (mars 2018).

¹⁸ ONU-Femmes, *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (New York, 2018).

nuire à leur capacité de gagner leur vie en limitant leur accès à l'héritage, à la terre, à la propriété et au crédit, ainsi que leur mobilité. Même une fois les restrictions formelles supprimées, les femmes se heurtent à de multiples obstacles qui les empêchent de sortir de la pauvreté. La segmentation du marché du travail, les écarts de rémunération entre femmes et hommes et l'inégalité d'accès à la protection sociale demeurent des sources persistantes de handicap économique pour les femmes. À cela s'ajoutent les normes sociales discriminatoires et la part disproportionnée de travail domestique qui échoit aux femmes. Il leur est donc plus difficile de gagner leur vie, ce qui les rend financièrement dépendantes de leur conjoint ou compagnon et accroît leur vulnérabilité face à la pauvreté (voir [A/68/293](#)).

27. Les femmes sont souvent plus durement touchées par les effets des changements climatiques dans les situations de pauvreté et davantage exposées aux risques afférents. Le fait qu'elles ne puissent participer dans des conditions d'égalité aux processus décisionnels et au marché du travail aggrave leur situation et les empêche souvent de contribuer pleinement à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques liées au climat. Cependant, les femmes peuvent jouer et jouent un rôle crucial dans l'action à mener face aux changements climatiques grâce à leur connaissance de la gestion durable des ressources et au sens de l'initiative dont elle font preuve dans ce domaine, ainsi qu'en adoptant des pratiques durables au niveau des ménages et des collectivités. La participation des femmes à la vie politique permet de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens et a souvent pour effet de renforcer la coopération entre les partis et les divers groupes ethniques et d'instaurer une paix plus durable. Au niveau local, l'accès des femmes aux responsabilités permet d'améliorer les effets des projets et politiques liés au climat. Mettre en œuvre des politiques ou des projets en l'absence d'une véritable participation des femmes risque au contraire de creuser les inégalités et de réduire l'efficacité de l'action menée.

28. Parmi les stratégies relatives à l'avancement économique des femmes figurent notamment les politiques relatives aux soins domestiques, au travail des femmes et à leur inclusion productive, ainsi que les réformes des retraites, mises en œuvre dans le cadre de stratégies de plus vaste portée portant sur l'autonomie physique et politique des femmes, y compris le plein exercice du droit à la santé et des droits en matière de procréation. Les stratégies qui favorisent la visibilité et la représentation des femmes dans l'exercice du pouvoir et dans les processus décisionnels renforcent leur autonomie politique. Investir en faveur des femmes, y compris des jeunes femmes et des filles, au moyen de l'éducation, de la santé et de l'autonomisation économique a un effet multiplicateur sur l'élimination de la pauvreté, la productivité et la croissance économique durable. La participation des jeunes femmes à l'activité économique dans des conditions d'égalité se traduirait par une augmentation potentielle de 28 000 milliards de dollars du PIB mondial annuel d'ici à 2025¹⁹. Il faut tirer intégralement parti de ce potentiel.

29. Les indicateurs relatifs à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes et des filles font apparaître certains progrès. À l'échelle mondiale, le pourcentage de femmes qui siègent à la chambre unique ou basse d'un parlement national a augmenté, passant de 19 % en 2010 à environ 23 % en 2018²⁰. La hausse du taux de scolarisation des filles a été l'une des réalisations les plus remarquables des dernières décennies. Pour les filles, chaque année supplémentaire d'enseignement post-primaire a d'importants effets multiplicateurs, qui se traduisent notamment par l'amélioration de leur situation sur le plan de l'emploi à l'âge adulte, la réduction du risque de mariage

¹⁹ McKinsey Global Institute, *The Power of Parity: Advancing Women's Equality in the United States* (McKinsey and Company, 2016).

²⁰ Nations Unies, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2018* (New York, 2018).

précoce et l'amélioration de leur santé et de leur bien-être ainsi que de ceux des générations futures²¹.

30. Pour que l'avancement, l'inclusion et l'égalité deviennent réalité, il est essentiel d'obtenir des données démographiques ventilées de qualité, notamment en recensant les groupes marginalisés, en allant à leur rencontre et en remédiant aux multiples privations dont ils souffrent. La budgétisation tenant compte des questions de genre devrait permettre de suivre les engagements budgétaires pris en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. En ce qui concerne les données, l'innovation contribue pour beaucoup à améliorer plus rapidement la gouvernance dans la perspective d'un développement durable inclusif. Les partenariats en faveur d'une recherche contextuelle novatrice, les dialogues sociaux et les données ventilées constituent d'importants éléments transversaux qui sont tous essentiels pour mieux comprendre à l'avenir les facteurs de vulnérabilité et les groupes vulnérables et expliquer les cas particuliers mis en évidence dans les données existantes.

31. D'ici à 2030, la population mondiale comptera 2 milliards de jeunes femmes et de jeunes hommes à la recherche d'un emploi²². L'entrée dans le monde du travail est pleine de difficultés pour les jeunes. Les jeunes de 15 à 24 ans présents sur le marché du travail ont trois fois plus de risques que les adultes d'être au chômage, et ceux qui ont un emploi ne sont souvent pas satisfaits de sa qualité. Dans les pays en développement, jusqu'à 19 jeunes sur 20 travaillent dans le secteur de l'économie informelle et 37,7 % des jeunes travailleurs et travailleuses vivent dans une pauvreté extrême ou modérée, avec moins de 3,10 dollars par jour²³. L'évolution rapide de l'économie mondiale exige des compétences de plus en plus spécialisées, mais les établissements d'enseignement et de formation ont du mal à préparer les jeunes à l'acquisition des qualifications et des savoirs requis sur le marché du travail et dans les sociétés en mutation. Si des politiques et des programmes adéquats sont mis en place, une population jeune offre d'immenses possibilités de « dividende démographique ». Cependant, au cours des dix prochaines années en Afrique, seul un jeune sur quatre devrait trouver un emploi salarié²⁴.

32. Les peuples autochtones sont les gardiens de près de 22 % de la surface de la terre et protègent environ 80 % de la biodiversité restante de la planète. La perte de services écosystémiques dépendant de la biodiversité risque d'accentuer les inégalités et la marginalisation en réduisant l'accès des peuples autochtones aux ressources de base nécessaires à une vie saine et en réduisant leur liberté de choix et d'action (voir [A/HRC/34/49](#)). Pour préserver les bienfaits des services écosystémiques, il a été signalé à de nombreuses reprises qu'il importe de reconnaître et de renforcer les lois et les droits coutumiers qui permettent aux peuples autochtones et aux communautés locales, en particulier aux femmes, d'avoir accès aux terres et aux ressources naturelles, de les exploiter, de les administrer et de les gérer. De nombreux gouvernements ont lancé des réformes juridiques, politiques et institutionnelles visant à faire reconnaître ces droits. Dans de nombreux cas, ces dispositions ont permis aux communautés de conserver, de rétablir et d'exploiter de façon viable la biodiversité, de créer des revenus et de renforcer leurs moyens d'action. L'apport d'un appui politique à la préservation des connaissances traditionnelles et des pratiques écologiquement durables des communautés, qui consiste par exemple à soutenir la

²¹ M. Anne Hill et Elizabeth M. King, « Women's education and economic well-being », *Feminist Economics*, vol. 1, n° 2 (février 1995) ; Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des genres et développement* (Washington, D.C., 2011) et [E/CN.6/2015/3](#).

²² Voir (en anglais) www.genunlimited.org/.

²³ Ibid.

²⁴ Voir <http://www.banquemondiale.org/fr/region/afr/brief/social-inclusion-in-africa>.

conservation de la biodiversité agricole ou à compléter les revenus des exploitants agricoles afin d'assurer une production durable en période de sécheresse et d'inondations, contribue également au bien-être de nombreux ménages²⁵.

33. Les mesures de conservation, de restauration et d'utilisation durable peuvent s'appuyer sur des mécanismes novateurs pour répondre aux priorités écologiques et ouvrir des voies de développement durable, en apportant des solutions à d'autres priorités et en contribuant à la mise en œuvre d'autres programmes de manière efficace et équitable. Les solutions écosystémiques peuvent souvent s'avérer plus rentables et durables que les infrastructures dites « grises ». Il faut toutefois également veiller à ce que les avantages tirés de ces mesures profitent aussi aux plus pauvres et aux plus vulnérables en intégrant dans les politiques des approches axées sur les droits et en garantissant l'application du principe de responsabilité lors de telles interventions, au moyen de dispositifs de suivi et de communication de l'information. Il importe en outre de fournir aux décideurs et aux autres acteurs des informations pertinentes sur les multiples avantages qu'il peut y avoir à investir des programmes contribuant à la fois au progrès social et environnemental.

L'importance des politiques de protection sociale universelle

34. Les politiques de protection sociale sont de puissants instruments permettant de réduire les effets des inégalités et de promouvoir une croissance inclusive et sont essentielles à la réalisation du Programme 2030. Divers mécanismes de protection sociale peuvent directement amortir le coût des soins de santé et prévenir ou atténuer les effets d'une perte de revenu en cas de maladie ou d'invalidité, et éviter ainsi d'aggraver les inégalités. Les mécanismes non contributifs peuvent accroître les revenus des ménages les plus pauvres et élargir l'accès à la santé et à l'éducation parmi leurs bénéficiaires. Ces programmes consistent à distribuer des ressources monétaires et non monétaires et à faciliter l'accès à toute une gamme de services sociaux, à condition que les familles vivant dans la pauvreté respectent certains engagements en matière d'éducation, de santé et de nutrition.

35. Les régimes de protection sociale contribuent à briser les cycles intergénérationnels de pauvreté et de vulnérabilité. De nombreux pays ont fait des progrès notables dans la mise en place de systèmes de protection sociale qui bénéficient aux enfants marginalisés : l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Chili et la Mongolie sont ainsi parvenus à une couverture universelle ou quasi-universelle. Les pays africains, l'Union africaine et les communautés économiques régionales se sont efforcés d'adopter et de mettre en œuvre des instruments et politiques régionaux et nationaux visant à promouvoir l'inclusion politique, sociale et économique et à préserver la dignité et le bien-être des plus vulnérables, notamment en étendant la protection sociale minimale. Les enfants sont toutefois proportionnellement moins nombreux que les autres groupes à bénéficier d'une protection sociale, seuls 35 % d'entre eux à l'échelle mondiale étant couverts. Si 87 % des enfants sont couverts en Europe et en Asie centrale, 16 % seulement le sont en Afrique²⁶. De nombreux programmes de protection sociale de l'enfance pâtissent d'investissements

²⁵ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, *Recognising and Supporting Territories and Areas Conserved by Indigenous Peoples and Local Communities : Global Overview and National Case Studies*, Série de documents techniques de la Convention sur la diversité biologique, n° 64 (Montréal, 2012) ; et Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, « Identification of best practices and lessons learned on how to integrate biodiversity, poverty eradication, and sustainable development: summary of submissions received and synthesis of lessons learned », document UNEP/CBD/COP/13/INF/30, consultable à l'adresse suivante : www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-13/information/cop-13-inf-30-en.doc.

²⁶ OIT et UNICEF, *Towards Universal Social Protection for Children: Achieving SDG 1.3* (Genève et New York, février 2019).

insuffisants, leur couverture est souvent insuffisante, les niveaux de prestations sont inadéquats, une certaine fragmentation est à déplorer et leur institutionnalisation laisse à désirer. On continue de constater des inégalités dans le domaine de la santé entre les différents quintiles de revenus pour de nombreux indicateurs, les personnes dont les revenus se situent dans le quintile le plus bas ayant généralement moins accès aux services de santé et étant en moins bonne santé que celles et ceux qui sont les plus aisés.

36. Bien que l'on n'ait plus à prouver les effets positifs sur les enfants des transferts monétaires qui leur sont destinés²⁷ – et qui facilitent notamment, dans les catégories à faible revenu, le passage à l'âge adulte dans de bonnes conditions des jeunes en situation de vulnérabilité²⁸ – de nombreux enfants ne bénéficient toujours pas d'une véritable protection sociale. Les prestations pour enfants et familles doivent être généralisées, notamment par la mise en place progressive d'allocations universelles pour enfants, qui constituent un moyen pratique d'accroître rapidement la couverture sociale²⁹.

37. Non seulement l'adoption de politiques universelles en matière d'éducation, de santé et de protection sociale favorise l'inclusion sociale, mais elle contribue aussi à inscrire l'égalité au cœur des politiques publiques en élargissant la couverture au-delà d'un ciblage restrictif, qui se caractérise souvent par des erreurs d'exclusion considérables. Bien qu'il n'existe pas de solution miracle, chaque pays a la possibilité de concevoir et d'appliquer, compte tenu de son stade de développement, de ses capacités budgétaires et du contexte local, un modèle universel et plus solidaire et de progresser sur cette voie, possibilité qui ne devrait pas être indûment restreinte par des règles et pratiques internationales. Il importe également de garder à l'esprit que les efforts de mise en place d'une couverture universelle peuvent ne pas suffire à réduire les inégalités ; il est essentiel de faire en sorte que les services universels soient véritablement accessibles à toutes et tous, sans discrimination, et de remédier aux difficultés rencontrées par différentes catégories de la population.

38. Pour réduire les inégalités et assurer le passage à des économies de marché inclusives et durables, il est indispensable d'intégrer les réfugiés dans les économies et systèmes nationaux. La cible 10.3 est utile pour lutter contre la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, la race, la religion ou la langue, qui est souvent le lot des réfugiés.

39. L'élargissement des modalités de participation à la prise de décisions est un mécanisme clef de réduction des asymétries et inégalités en matière de pouvoir. Il est possible de mettre en œuvre des politiques publiques globales en faveur de l'égalité, fondées sur le dialogue social, pour lutter contre les inégalités, qui constituent un phénomène complexe et multidimensionnel. Ces politiques doivent également être intégrées dans des cadres de développement plus larges, qui portent également sur la promotion de l'investissement, l'accès au financement, l'investissement dans les infrastructures et la formation professionnelle (voir [E/2019/33](#)).

40. Le pacte mondial sur les réfugiés, adopté en décembre 2018, définit les bases d'une répartition prévisible et équitable des charges et des responsabilités entre les États Membres et un vaste ensemble de parties prenantes et souligne la nécessité de renforcer les systèmes nationaux afin de favoriser l'intégration des réfugiés en leur

²⁷ UNICEF, « Cash transfer as a social protection intervention: evidence from UNICEF evaluations 2010-2014 », New York, juin 2015.

²⁸ Luisa Natali et Fidelia Dake, « Exploring the potential of cash transfers to delay early marriage and pregnancy among youth in Malawi and Zambia », synthèse de travaux de recherche n° 2019-01, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, 2019.

²⁹ OIT et UNICEF, *Towards Universal Social Protection for Children : Achieving SDG 1.3* (Genève et New York, février 2019).

sein. Diverses initiatives des Nations Unies en faveur de la promotion de l'égalité, de l'inclusion et de l'autonomisation ont également récemment vu le jour. Le cadre d'action commun que le système des Nations Unies a mis au point pour ne laisser personne de côté est un cadre conceptuel qui définit les différents éléments d'un ensemble complet et cohérent de domaines d'appui aux politiques et programmes visant à combattre la discrimination et les inégalités au sein des pays et entre eux, aux niveaux national, régional et mondial³⁰. En juillet 2018, le Conseil des droits de l'homme a adopté un projet de directives à l'intention des États sur la mise en œuvre effective du droit de participer aux affaires publiques (A/HRC/39/28), notamment en ce qui concerne les activités de développement.

IV. Rôle des institutions et gouvernance

41. Pour réduire les inégalités, il est essentiel de mettre en place des cadres institutionnels solides offrant une structure propice à la réalisation progressive des droits et permettant la mise en œuvre de politiques sociales de qualité qui soient efficaces, efficientes, durables et transparentes. La mise en place d'un tel cadre exige de savoir allier continuité et changement et intégrer l'innovation de manière structurée.

42. La mauvaise gouvernance, la corruption, l'absence d'état de droit et de participation, la discrimination et la fragilité ou la partialité des institutions peuvent être à l'origine des inégalités de revenu, de richesse, d'accès aux ressources et d'accès à la justice. La cible 16.6, qui a trait à la nécessité de renforcer les institutions pour qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leur mandat au service du public, est d'une importance fondamentale pour l'application du Programme 2030, et la cible 16.7 a pour but que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions. La participation est un moteur important de l'autonomisation des personnes et des groupes visant à éliminer la marginalisation et la discrimination et à veiller à ce que personne ne soit laissé de côté (ibid.). Les décisions participatives sont en effet plus éclairées et permettent d'accroître l'efficacité, la responsabilité et la transparence des institutions publiques.

43. Les solutions à court terme ou partielles qui ne s'appuient pas sur des institutions légitimes garantissant à tous les citoyens et à toutes les citoyennes un accès égal à la sécurité, à la justice et à l'emploi ne suffisent pas à écarter les menaces qui pèsent sur le développement à cause de la criminalité organisée, des conflits et de la fragilité. Des institutions solides, justes et ouvertes à tous et à toutes favorisent en effet la bonne gouvernance, clef d'un développement équitable et inclusif et de l'autonomisation sous toutes ses formes.

44. Certains obstacles entravent la création d'institutions fortes et la promotion de la bonne gouvernance. La corruption en est l'un des plus importants. La cible 16.5 appelle les gouvernements et les personnes au pouvoir à lutter contre cette force négative, à rétablir l'intégrité et la confiance et à mettre en place des institutions équitables, porteuses pour toutes et tous d'espoir et de perspectives d'avenir.

45. Les institutions nationales et internationales de défense des droits de la personne peuvent jouer un rôle en dénonçant les pratiques d'exclusion et de discrimination auxquelles se heurtent les groupes autochtones et ethniques ainsi que les échecs et les

³⁰ Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, *Leaving No One Behind: Equality and Non-Discrimination at the Heart of Sustainable Development – A Shared United Nations System Framework for Action* (New York, 2017).

lacunes des acteurs des secteurs public et privé en ce qui concerne le respect des droits et l'exercice effectif des responsabilités³¹.

46. Pour élaborer des politiques propices à l'autonomisation et à l'inclusion, on peut se fonder sur les éléments suivants, entre lesquels il existe d'étroites synergies : a) les droits et la justice ; b) les normes et les institutions ; c) la participation et les revendications ; d) les ressources et les capacités³².

47. En général, pour ne laisser personne de côté, les politiques devraient englober et définir des mécanismes institutionnels garantissant à la fois le respect universel des droits de la personne et la prise en compte des besoins et des droits de groupes précis. Un tel équilibre est indispensable pour assurer un niveau de bien-être élémentaire universel et lutter contre les inégalités et les discriminations fondées, entre autres, sur le genre, l'âge, le statut socioéconomique, l'identité sexuelle, la race, l'origine ethnique ou le lieu d'origine. À cet égard, il est indispensable de mettre en place des cadres institutionnels concrets pour fixer des mesures législatives, définir les organes responsables de la coordination et de la mise en œuvre des politiques et fournir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires afin de remédier aux inégalités et aux discriminations dont souffrent certains groupes tout au long de leur vie et auxquelles se heurtent des groupes transversaux ayant des besoins particuliers.

48. Si de nets progrès ont été accomplis pour certains groupes, les problèmes de privation et de discrimination auxquels d'autres se heurtent n'ont pas toujours été pris en compte dans les cadres institutionnels et les politiques. Ainsi, la question des migrants n'est généralement pas suffisamment prise en compte dans les politiques publiques et sociales de nombreux pays, en particulier lorsque les flux migratoires y sont un phénomène récent. Cela doit cesser, tant dans les pays d'origine des migrants que dans ceux de transit, de destination ou de retour. Une action intersectorielle et globale s'impose d'urgence au niveau national pour régler ce problème mondial. Il est en outre crucial d'assurer la coordination des mesures publiques nationales et locales, car ce sont souvent les collectivités locales qui sont aux prises avec les vulnérabilités des migrants³³.

49. Les mesures relatives à la protection sociale, à la santé, à l'éducation, à l'emploi et aux politiques budgétaires peuvent jouer un rôle central dans la lutte contre les inégalités, mais elles doivent avoir pour but premier de garantir le plein exercice des droits économiques, sociaux et culturels. À cet égard, il est crucial que les politiques de protection sociale des familles et de la petite enfance, des femmes, des peuples autochtones et des personnes handicapées visent non seulement à remédier aux problèmes d'égalité des chances et d'accès au renforcement des capacités mais aussi aux inégalités en ce qui concerne l'exercice des droits.

50. Il est important de créer des possibilités et des espaces de participation à la prise de décisions afin de canaliser les demandes et les informations concernant les besoins sociaux non satisfaits et de recueillir des avis au sujet de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques et programmes. La participation de la

³¹ Le Fonds des Nations Unies pour la population s'emploie à renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de la personne dans de nombreux pays, notamment l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Chili, El Salvador, l'État de Palestine, le Guatemala, l'Inde, le Malawi, les Philippines, la Tunisie et la Zambie, afin de renforcer l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les droits en matière de procréation.

³² Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Accelerating Progress: An Empowered, Inclusive and Equal Asia and the Pacific* (Bangkok, 2019).

³³ Carlos Maldonado Valera, Jorge Martínez Pizarro et Rodrigo Martínez, *Protección Social y Migración: Una Mirada desde las Vulnerabilidades a lo largo del Ciclo de la Migración y de la Vida de las Personas* (Santiago, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2018).

collectivité est gage d'appropriation des mesures et d'adhésion. S'intéresser aux différents points de vue et aux expériences des uns et des autres permet en outre d'enrichir la conception et la mise en œuvre des politiques et d'améliorer leur pertinence, voire leur efficacité. La participation est aussi un moyen de resserrer les liens entre la société et l'État, et donc de renforcer les institutions ainsi que leur légitimité.

51. La mobilisation de la société civile à tous les niveaux est essentielle pour faire progresser le développement durable. Les modèles participatifs ont de multiples vertus : ils protègent le contrat social liant l'État et la société, contribuent à l'établissement d'un terrain propice à un changement progressif au moyen de réformes de la législation ou des institutions, permettent parfois de venir à bout de certaines normes et pratiques sociales néfastes en faisant évoluer les comportements ou en rendant possibles des changements d'orientation, et permettent à divers groupes de population de participer à la prise de décisions, renforçant ainsi l'appropriation des solutions à l'échelle locale et l'application du principe de responsabilité dans leur mise en œuvre³⁴. Pour être ouvertes à tous et à toutes, les institutions doivent proposer des mécanismes de participation bien établis qui n'en restent pas aux processus électoraux mais voient dans la prise en compte de l'opinion publique une condition essentielle du développement durable. Des partenariats impliquant de multiples acteurs sont indispensables lorsqu'il s'agit de cerner les diverses options et de mettre en œuvre les mesures nécessaires. L'accès à l'information est crucial, car il permet de donner à ces partenariats une base solide et de veiller à ce que les décisions prises tiennent compte des préoccupations du public.

V. Rôle des techniques de pointe dans l'autonomisation, l'inclusion et la réduction des inégalités

52. Les techniques de pointe infiltrent progressivement le tissu social, culturel, économique et politique des sociétés. Elles peuvent être des moteurs ou des catalyseurs du développement, de l'inclusion et de l'autonomisation et offrent d'incroyables possibilités d'amélioration de l'égalité des chances et du bien-être de l'humanité. Les progrès techniques présentent cependant aussi des risques importants pour la dignité humaine, l'autonomie, la vie privée et l'exercice des droits de la personne. On trouve dans le rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique ([A/HRC/39/29](#)) des recommandations concrètes sur la manière d'aborder ces questions. Pour que le potentiel de la technique puisse être pleinement exploité, la société doit se montrer vigilante et toutes les parties prenantes doivent être mobilisées pour sans cesse réévaluer les avantages qui peuvent en être tirés à la lumière des répercussions à court et à long terme des perturbations auxquelles il faut immanquablement s'attendre³⁵.

53. L'accélération de la révolution numérique est notamment liée à l'introduction de techniques s'appuyant sur des plateformes numériques qui connaissent un essor rapide et ont des répercussions transversales et sectorielles sur l'économie et la société. La dynamique et les effets socioéconomiques des écosystèmes plus complexes auxquels elle donne jour ne sont pas pleinement déterminés ; on peut craindre une aggravation des inégalités si l'égalité d'accès à ces nouvelles technologies numériques et leur facilité d'utilisation ne sont pas garanties. Compte tenu de la rapidité à laquelle

³⁴ CESAP, Banque asiatique de développement et PNUD, *Accelerating Progress: An Empowered, Inclusive and Equal Asia and the Pacific*.

³⁵ Cette section est basée en partie sur le document intitulé « La situation économique et sociale dans le monde, 2018 : les technologies de pointe au service du développement durable » (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.18.II.C.1).

s'accomplit la révolution numérique, il est urgent d'opérer une transformation organisationnelle, institutionnelle et réglementaire.

54. L'innovation technique ouvre de nouvelles perspectives dans le cadre de l'action menée pour sauvegarder et restaurer les écosystèmes essentiels et les régions névralgiques de la biodiversité et elle porte en elle la promesse de nouvelles possibilités et de nouveaux modèles économiques. Les progrès de la technique donnent lieu à une augmentation de la productivité et à un accroissement de la prospérité et transforment le marché du travail. Dans les pays dotés des capacités requises, les techniques de pointe peuvent favoriser une transformation structurelle, accompagner la création de nouvelles sources d'emploi et de revenus et faciliter l'accès à de nouveaux marchés et à de nouvelles possibilités. Elles peuvent cependant aussi accroître les inégalités lorsque les cadres institutionnels sont insuffisants et les conditions de marché, inévitables (voir E/2019/33).

55. Une réduction rapide des coûts des techniques de pointe pourrait permettre aux pays en développement d'abandonner des activités faiblement rémunérées au profit d'activités plus lucratives et d'industries à rendement croissant et de tirer profit de leur participation aux chaînes de valeur mondiales. Par exemple, la télédétection, l'imagerie géospatiale et l'utilisation de drones permettent d'améliorer durablement les rendements et l'efficacité de la production agricole et des chaînes d'approvisionnement. Les agriculteurs des pays en développement bénéficient ainsi de rendements plus élevés, ce qui pourrait réduire les disparités de revenus.

56. L'administration en ligne permet d'atteindre les minorités et les zones géographiques éloignées. Ce type d'administration, notamment l'utilisation de technologies numériques, comme les systèmes d'information géographique, pour gérer les interventions d'urgence, peut permettre d'élargir la prestation de services publics, de renforcer l'engagement civique, d'accroître la transparence et de contribuer à améliorer la réaction des pouvoirs publics face aux crises et aux chocs extérieurs. Dans certains pays, les nouvelles technologies sont utilisées pour améliorer l'égalité d'accès à la justice en diffusant des informations cruciales qui permettent de favoriser la démarginalisation de la population par le droit, mais aussi en fournissant à celles et ceux qui en ont besoin des conseils spécifiques sur les moyens d'accéder à la justice, en particulier à l'information juridique et aux services d'aide juridique.

57. Les progrès de la technique ouvrent de nouvelles possibilités pour aller à la rencontre des personnes les plus vulnérables. En Afrique, le nombre de lignes téléphoniques fixes et mobiles pour 1 000 habitants est passé de 3 en 1990 à 736 en 2014, et le nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants est passé de 1,3 en 2005 à 16,7 en 2015. L'innovation et l'esprit d'entreprise peuvent contribuer à sortir les gens de la pauvreté et de l'exclusion. Ainsi, les start-up africaines spécialisées dans les techniques ont levé plus de 129 millions de dollars de fonds en 2016, et la part de celles ayant obtenu des financements avait augmenté de 16,8 % par rapport à l'année précédente³⁶.

58. Les plateformes en ligne entraînent l'émergence d'une « économie du partage » porteuse de prospérité en permettant à chacun et à chacune d'offrir des services d'hébergement et de transport à court terme et ainsi, de redéfinir ses moyens d'existence³⁷. En Afrique de l'Est, des innovations telles que M-Pesa donnent accès à des plateformes et à des services électroniques en ligne qui ont permis l'apparition de nouveaux systèmes d'intermédiation financière s'appuyant sur la téléphonie mobile (la microassurance et les comptes d'épargne, par exemple), offrant ainsi de nouveaux

³⁶ Voir www.banquemondiale.org/fr/region/afr/brief/social-inclusion-in-africa.

³⁷ Arun Sundararajan, « The future of work », *Finance and Development*, vol. 54, n° 2 (juin 2017).

créneaux commerciaux. Cela a eu des retombées positives sur la rentabilité, le volumes des échanges et les taux de survie des microentreprises³⁸. D'autres plateformes ont rendu possible l'introduction de nouvelles méthodes de travail plus flexibles permettant aux personnes de travailler à distance ou d'exécuter plusieurs tâches pour différents employeurs. Enfin, les médias sociaux transforment les interactions sociales et créent de nouveaux débouchés.

59. Dans certains cas, toutefois, les changements techniques rapides viennent creuser les inégalités de revenu et de richesse. L'automatisation se traduit par une augmentation de la part du capital dans le revenu et une diminution correspondante de la part du travail, ce qui entraîne une aggravation des inégalités. L'automatisation des tâches routinières et répétitives, de plus en plus fréquente, entraîne par ailleurs une évolution des exigences en matière de compétences. La polarisation des compétences observée dans de nombreux pays développés, à savoir la diminution de la part d'emplois exigeant des compétences moyennes et l'augmentation des parts d'emplois appartenant aux catégories situées aux deux extrémités du spectre, aggrave les inégalités de revenus.

60. Les progrès de la technique donnent souvent lieu à des pertes d'emplois. Grâce à l'apprentissage automatique, les automates pourront bientôt assumer toutes les tâches physiques ainsi que de nombreuses fonctions analytiques. L'automatisation pourrait entraîner le retour de la production des pays en développement vers les économies avancées, ce qui pourrait réduire les recettes d'exportation et le produit intérieur brut des économies en développement et aggraver les disparités de revenus entre les pays. En outre, seules les personnes ayant accès à l'électricité, à une connexion Internet à large bande et aux autres appareils nécessaires peuvent tirer parti des technologies numériques et des possibilités économiques en ligne. Une fracture technologique importante persiste : des millions de personnes continuent en effet d'utiliser les techniques de l'ère préindustrielle et n'ont pas accès aux systèmes modernes d'éducation et de santé qui leur permettraient de mobiliser le capital humain indispensable à l'adoption de nombreuses techniques de pointe. Dans le cadre de leur stratégie de développement, de nombreux pays en développement devront continuer de s'efforcer de créer des conditions favorables et de réduire la fracture technologique afin d'éviter que les inégalités ne s'aggravent.

61. Vu le dynamisme du secteur des technologies numériques et ses multiples retombées économiques et sociales, il est important d'assurer un suivi constant des nouvelles tendances dans les domaines technique, institutionnel et politique et de veiller à bien les comprendre. Des politiques et des stratégies nationales ainsi que des approches régionales doivent être adoptées afin de tirer parti de ces techniques. Il faudrait par ailleurs renforcer la collaboration régionale afin de promouvoir l'apprentissage mutuel, d'échanger les meilleures pratiques, d'orienter la coopération régionale et Sud-Sud et de lancer des initiatives régionales en faveur de l'autonomisation et de l'inclusion, notamment en encourageant les institutions à collaborer avec la société civile au niveau régional.

62. Enfin, les progrès rapides des techniques de pointe exigent de repenser l'éducation en général et l'enseignement postsecondaire en particulier. Les compétences et les connaissances existantes deviendront en effet obsolètes plus rapidement qu'avant. Les États doivent faire face à l'insécurité économique liée à l'introduction de nouvelles techniques (perte d'emplois, obsolescence des compétences ou des connaissances) et investir en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Afin de faire avancer

³⁸ Commission de l'Union africaine et Organisation de coopération et de développement économiques, *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : croissance, emploi et inégalités* (Addis-Abeba et Paris, 2018).

la mise en œuvre du Programme 2030, les politiques touchant à la technique doivent tenir compte des enjeux sociétaux et veiller à ce que la technique soit porteuse d'égalité et donne des moyens d'agir à tous et à toutes³⁹. Les politiques d'innovation qui prennent en compte les questions de genre devraient s'attacher à encourager la participation des femmes en tant qu'innovatrices et entrepreneuses. Les politiques axées sur les jeunes peuvent également contribuer à faire en sorte que le changement technique profite à tout le monde.

VI. Conclusion

63. Comme la pauvreté, l'inégalité est un phénomène multidimensionnel. La mise en œuvre concertée de politiques publiques favorables à l'égalité peut cependant permettre de promouvoir l'autonomisation, l'inclusion et l'égalité de tous et de toutes. Il peut s'agir de politiques visant à promouvoir la participation active à la prise de décisions, l'inclusion professionnelle et la protection sociale ; de politiques universelles qui tiennent compte des différences en matière de santé et d'éducation ; de politiques qui ont pour but de remédier aux difficultés et aux vulnérabilités de sous-groupes précis ou encore de politiques favorables à l'inclusion numérique. Les politiques publiques doivent viser à réduire les inégalités tout en luttant efficacement contre la concentration des richesses et des pouvoirs. Il convient donc d'adopter une démarche intégrée prévoyant des mesures de protection sociale universelle et des mécanismes de participation et d'exercice des droits, deux éléments essentiels à la réduction des inégalités et à la promotion de l'autonomisation⁴⁰. La mise en place progressive de réformes visant à instaurer une couverture sanitaire universelle peut par ailleurs permettre de donner la priorité aux personnes qui sont généralement laissées de côté.

64. Pour que la vision transformatrice présentée dans le Programme 2030 devienne réalité, il faut engager une nouvelle réflexion et redoubler d'efforts pour mettre en place une action coordonnée à l'échelle de la société et des pouvoirs publics. La bonne application des politiques exige un certain degré d'intervention de la part des pouvoirs publics et une concertation avec les partenaires de développement. Ceci est conforme aux principes de valeur ajoutée et de subsidiarité inscrits dans de nombreux autres cadres de développement, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine⁴¹. Les gouvernements sont invités à adopter des approches innovantes dans l'élaboration des règles et des politiques publiques, notamment en ce qui concerne la conception des régimes fiscaux, les modèles de prestation des services publics et les politiques industrielles (voir E/2019/33), et à renforcer les politiques qui favorisent l'emploi productif et le travail décent et consolident les institutions du travail, comme la régularisation de l'emploi, l'augmentation du salaire minimum, le respect des normes du travail, l'élargissement de l'accès aux services sociaux et le développement d'infrastructures essentielles de qualité. Les institutions publiques doivent tenir compte des dimensions multiples de l'inégalité et y répondre et résister à la tentation de s'appuyer sur des suppositions qui risquent d'exacerber les inégalités existantes (ibid.).

65. Il convient de donner une nouvelle vigueur à l'engagement civique en institutionnalisant la participation des parties prenantes dans tous les processus d'élaboration des politiques, en renforçant les capacités des organisations de la société civile et en consolidant l'éducation civique. Il faut veiller à ce que les populations

³⁹ « Rapport 2018 sur la technologie et l'innovation : les technologies de pointe au service du développement durable » (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.18.II.D.3).

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Commission de l'Union africaine et OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : croissance, emploi et inégalités*.

locales ainsi que les jeunes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les autres groupes marginalisés et vulnérables puissent participer activement à la réalisation du Programme 2030 (voir [A/HRC/40/34](#)).

66. Les systèmes nationaux de production et d'analyse de données devraient permettre de mesurer régulièrement les progrès accomplis au regard des indicateurs de suivi internationaux et nationaux des objectifs de développement durable, d'autant plus que les indicateurs relatifs aux cibles de l'objectif 16 dépendent particulièrement du contexte. Il est essentiel que le processus d'adaptation des indicateurs de suivi à la réalité des pays soit participatif et de veiller à ce que toutes les conditions soient réunies pour permettre une bonne communication des résultats. Les États ont besoin de soutien pour améliorer les capacités de production et d'analyse de données qui leur permettent de suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte.

67. Les plateformes libres développées par le secteur privé et les organisations de la société civile peuvent contribuer à améliorer la transparence et à accroître l'efficacité des services offerts aux enfants et aux groupes les plus pauvres et les plus défavorisés. Les États peuvent considérablement élargir la gamme de solutions qu'ils ont à leur disposition pour donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité en exploitant des solutions de développement avancées faisant appel à la technique et à l'innovation. Les États devraient investir davantage, à titre prioritaire, dans les systèmes de données démographiques, en débloquant les ressources techniques, humaines et financières nécessaires, car ces systèmes sont essentiels pour pouvoir obtenir des données ventilées.
